

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Wennie MOLIA - Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....

Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents : 6

Procurations : 3

Appelés à voter : 32

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

.....

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DE LA VILLE

CM-2022-6S-DAF-77

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu la délibération n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2022-4S-DAF-16, du 17 février 2022 relative à l'adoption du Budget Primitif 2022 de la Ville du Gosier ;

Vu la délibération n°CM-2022-3S-DAF-19, du 28 avril 2022 relative à l'adoption de la décision modificative n°2 au budget 2022 de la ville;

Vu la délibération n° CM-2022-4S-DAF-31 du 07 juin 2022, approuvant le compte de gestion 2021 de la ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2022-4S-DAF-34 du 07 juin 2022, approuvant le compte administratif 2021 de la ville du Gosier ;

Vu l'avis rendue par la commission Finances d'octobre ;

Considérant le résultat dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2022 ;

1) EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Section de Fonctionnement

	Résultat reporté	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	Cumul section
Dépenses	447 486,69 €	1 249 901,72 €	1 214 358,22 €	2 911 746,63 €
Recettes		334 615,63 €	2 577 131,00 €	2 911 746,63 €

Section d'Investissement

	Résultat reporté	Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	Cumul section
Dépenses		3 365 108,89 €	1 971 502,99 €	5 336 611,88 €
Recettes	4 409 774,89 €	1 146 990,77 €	-220 153,78 €	5 336 611,88 €

Equilibre global du budget supplémentaire 2022

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 911 746,63 €	5 336 611,88 €	8 248 358,51 €
Recettes	2 911 746,63 €	5 336 611,88 €	8 248 358,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 21 voix pour; 6 contre; 5 non votants

DÉCIDE

Article 1 : De voter le budget supplémentaire 2022 de la collectivité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -